

Des scènes nationales sous la coupe des maires

Le Channel, à Calais, et L'Archipel, à Perpignan, ont vu leurs édiles s'affranchir des règles les concernant

CALAIS (PAS-DE-CALAIS)
envoyée spéciale

Le Channel, scène nationale de Calais (Pas-de-Calais), est un lieu de vie marqué par l'hospitalité : deux longues nefs industrielles séparées par des allées filent en parallèle vers un haut chapiteau. À gauche, une rangée de pavillons. Au lointain, un belvédère. Dans les travées, des pagodes de bois où paraissent des jeunes gens. Derrière les murs de brique, une librairie, un bar, un restaurant, des ateliers et des salles de spectacle. À l'étage, des bureaux et des logements pour les musiciens, chorégraphes ou metteurs en scène de passage. Située dans d'anciens abattoirs rénovés par l'architecte Patrick Bouchain, cette citadelle culturelle inaugurée en 2007 multiplie les raisons de franchir sa porte d'entrée.

Le Channel n'est pas un endroit que l'on quitte facilement. Francis Peduzzi en est le directeur depuis 1991. Ce patron à l'ancienne, qui ne rate pas une représentation, ne souhaite pas s'en aller. Il risque toutefois d'y être contraint. Selon les articles parus dans la presse locale (la mairie a refusé de donner suite à nos demandes d'entretien), Natacha Bouchart, maire de Calais depuis 2008, aimerait qu'un nouveau projet artistique, porté par un autre directeur, voie le jour.

Amputation de 350 000 euros
Entre l'élu(e) (ex-Les Républicains et désormais soutien d'Emmanuel Macron) et l'homme de culture, le courant ne passe pas. Le théâtre accuse le coup des baisses en cascade de subventions municipales – pourtant fixées, à l'aide d'un contrat pluriannuel d'objectifs (CPO) signé entre toutes les tutelles, à près de 900 000 euros par an. Mais le compte n'y est plus. Francis Peduzzi égrène les chiffres : moins 200 000 euros en 2020, moins 100 000 en 2021, moins 145 000 en 2022. En 2023,



Le Channel, scène nationale de Calais (Pas-de-Calais), le 6 mai. GIVEN MINT

le théâtre doit se débrouiller avec 550 000 euros (l'amputation a, cette fois-ci, atteint les 350 000 euros). Le doublement de sa facture énergétique ayant, en outre, précipité les comptes dans le rouge, les saisons à venir se déclinent au conditionnel. Le directeur avance à l'aveugle. Le 30 juin, le CPO qui le liait pour trois ans à ses partenaires sera remis en chantier. Le 31 décembre, la ville, propriétaire du site, pourrait lui retirer l'autorisation d'occupation temporaire dont il bénéficie et qui arrive à échéance.

Face à de telles incertitudes, il y a de quoi être inquiet. Après une mobilisation de soutien qui a rallié près de 8 000 signatures (dont

celle de Julien Gosselin, metteur en scène et enfant du pays), Francis Peduzzi invoque désormais le temps institutionnel et l'urgence de finaliser le prochain CPO : « Il faut un an de négociations et de discussions acharnées sur la moindre virgule pour établir ce texte qui définit le projet du lieu et les engagements de chacun. La ville, qui l'avait validé en 2020 en toute connaissance de cause, se comporte comme si sa signature ne l'obligeait en rien. Dès lors, la question se pose : comment demander à toute une profession (structures et tutelles) de signer des CPO en sachant que ceux qui ne le respectent pas n'ont aucun problème ? »

L'équipe de Louis Aliot (RN) a nommé Jackie Surjus-Collet directrice de L'Archipel, contre l'avis des tutelles

L'indifférence de la mairie au contrat menace la raison d'être d'une scène labellisée dont la mission, définie par l'Etat, est de partager avec le plus grand nombre l'art et la création. Avec ses places à 7 euros (un tarif que la ville juge

trop bas), Le Channel remplit une mission de service public de la culture, et il est à ce titre, comme le rappelle Peduzzi, un bien commun destiné aux citoyens.

« De mauvais augure »

Une vérité rappelée par Ariane Mnouchkine, du Théâtre du Soleil, dans une lettre ouverte publiée en avril sur le site de la compagnie : « Alors que le succès artistique du Channel est une évidence dont toute municipalité devrait se réjouir, pour ne pas dire trier fier, j'aurais tendance à penser que c'est surtout sa réussite humaine qui provoque l'exaspération narcissique de toutes ces ombreuses personnalités politiciennes. »

Le Channel accuse le coup des baisses en cascade de subventions municipales

Ce qui se passe à Calais n'est pas un fait isolé. D'autres scènes nationales sont aux prises avec des maires qui défilent la parole de l'Etat, même si ce dernier attribue les labels nationaux. Dernier exemple en date : L'Archipel, scène nationale de Perpignan, où l'équipe de Louis Aliot (Rassemblement national) a permis à Jackie Surjus-Collet d'être nommée directrice, contre l'avis des tutelles régionales et nationales et en dépit d'un consensus du jury, qui lui préférerait un autre candidat.

Cet accord a été balayé par un vote au conseil d'administration. « Un coup de force », a dénoncé, dans un communiqué publié le 9 mai, le Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles (Syndec), pour qui la « procédure, telle qu'elle s'est déroulée », est « de mauvais augure pour l'indépendance de la scène artistique ».

Président du Syndec, Nicolas Dubourg s'alarme : face à des maires « qui considèrent qu'ils peuvent faire ce qu'ils veulent dans ce qu'ils pensent être "leur" théâtre, la Rue de Valois manque d'une doctrine claire qui lui permette, lorsque des lignes sont franchies, d'agir en conséquence en retirant les agréments ou le label ».

Faute d'opposer aux dérives une réponse limpide et globale, le ministère de la culture gère les problèmes au cas par cas, ce qui, constate Nicolas Dubourg, « l'affaiblit fondamentalement ». Quant à la décentralisation théâtrale, même si elle a le cuir épais, chaque coup de griffe la fragilise un peu plus. ■

JOËLLE GAYOT

Le Monde | Ateliers

COURS DU SOIR GÉOPOLITIQUE

LE MOYEN-ORIENT CONTEMPORAIN

À partir du 1^{er} juin, au cours de 6 séances qui auront lieu dans l'auditorium du Monde et à distance, Alain Frachon et Benjamin Barthe proposeront un retour sur l'histoire tourmentée du Moyen-Orient, de 1920 et la période des mandats à nos jours et l'émergence des puissances du Golfe.

Alain Frachon est éditorialiste au Monde. Ancien directeur de la rédaction, il a été correspondant notamment à Téhéran, à Washington et à Jérusalem. Benjamin Barthe est chef adjoint du service international du Monde. Spécialiste du Moyen-Orient, il a reçu le prix Albert-Londres pour une série de reportages sur la bande de Gaza.

avec Alain Frachon et Benjamin Barthe



ateliers.lemonde.fr



Wauquiez baisse de nouveau les subventions

La région Auvergne-Rhône-Alpes justifie son arbitrage par un rééquilibrage des territoires

LYON - correspondant

Après une coupe de près de 4 millions d'euros en 2022, une nouvelle vague de baisses d'aides culturelles, pour un montant total d'environ un million d'euros, a été décidée par la majorité du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, présidée par Laurent Wauquiez (Les Républicains), à l'occasion d'une commission permanente de la collectivité qui s'est déroulée en visioconférence, vendredi 12 mai.

L'exécutif régional justifie la diminution des subventions, menée depuis plus d'un an, par un rééquilibrage des territoires. En l'absence de M. Wauquiez, Stéphanie Pernod, première vice-présidente chargée de diriger la séance, a avancé une autre raison : « Mon avis personnel : vous savez ce que c'est, le problème de la culture en France ? C'est qu'on accompagne beaucoup trop ces métiers. S'ils vivaient sur leurs entrées, nous aurions une certaine vérité populaire », a déclaré l'élu(e), selon des propos rapportés par plusieurs conseillers régionaux présents.

Pour l'opposition régionale, la confiance révèle l'état d'esprit qui présiderait, en réalité, aux choix de la majorité régionale. « Laurent Wauquiez présente la culture comme une forme d'élitisme, estime Jean-François Debat,

maire (Parti socialiste) de Bourg-en-Bresse, et président du groupe socialiste au conseil régional. Il fait semblant de ne pas voir que les grandes institutions culturelles ont des liens avec leurs territoires et sont en réseau pour faire vivre nos petites structures. C'est du populisme pur. Il oppose les scènes nationales aux amateurs, cela n'a pas de sens, sauf à vouloir caricaturer le monde créatif et professionnel. »

Divergence de vues

Outre la suppression totale de la subvention de 149 000 euros au Théâtre nouvelle génération (TNG), Centre dramatique national de Lyon, en rétorsion aux critiques formulées par son directeur sur la politique régionale, la majorité de M. Wauquiez a diminué de 115 000 euros l'aide au Centre chorégraphique national de Rillieux-la-Pape (Rhône) – passant de 195 000 à 80 000 euros entre 2022 et 2023 – et de 60 000 euros l'aide à la Comédie de Saint-Etienne (réduite à 203 000 euros). Les associations Gramme, à Villeurbanne (Rhône), Eclat, à Aurillac, la Compagnie Brozzoni d'Anney subissent aussi des baisses de 5 000 à 75 000 euros.

Les critères d'attribution des subventions suscitent une profonde divergence de vues entre majorité et opposition régionales. Là où la gauche voit « un mode ar-

bitraire » dans les choix de subventions, la droite régionale répond par une stratégie territoriale, tournée vers les secteurs ruraux. « Si la région a à cœur de soutenir les arts, la culture et les nombreux acteurs de ses riches filières, les subventions publiques ne sont pas automatiques. La région a souhaité, en octobre 2022, repenser sa politique de financement en la matière afin de soutenir des projets partout sur le territoire », a justifié la majorité, dans un communiqué du 28 avril, en affirmant « sanctuariser son budget culturel », d'un montant annuel de 60,2 millions d'euros.

Parallèlement aux diminutions enregistrées depuis un an, des hausses de subventions ont été accordées lors de cette dernière commission, pour un montant de plus d'un million d'euros, surtout en direction de petites compagnies et d'harmonies municipales. Pour la droite, c'est bien la preuve que « la région renforce son soutien à plus de 110 acteurs culturels du territoire », selon un communiqué diffusé vendredi.

La majorité axe sa politique culturelle sur des aides aux événements locaux. Lors d'une conférence de presse annonçant la sanction au TNG, Sophie Rotkopf, vice-présidente chargée de la culture à la région, a précisé, le 28 avril, que « la région a ainsi fait le choix d'investir plus massive-

ment pour les festivals ». Les critères échappent aux élus de l'opposition. L'emblématique festival du court métrage de Clermont-Ferrand a subi une baisse de 110 000 euros, l'aide régionale passant de 210 000 à 100 000 euros entre 2022 et 2023. « Nos équipes sont sous le choc, et nous nous laissons le temps de travailler à une réaction appropriée », a réagi la direction du festival sur Twitter. Lyon BD Festival, ainsi que le festival de BD de Chambéry, ont aussi subi une baisse de 15 %.

L'incompréhension subsiste aussi, entre majorité et opposition, à propos des choix qui concernent les grandes institutions de la région. L'Opéra de Lyon a obtenu une hausse de 190 000 euros en échange de l'engagement à créer des spectacles itinérants, sans regagner le niveau de son aide de 2021. L'Institut Lumière, à Lyon, a retrouvé sa subvention annuelle de 100 000 euros. Malgré ces hausses, la diminution globale de l'aide culturelle régionale, entre 2022 et 2023, atteindrait 18 % pour la métropole de Lyon, sur la trentaine d'institutions et de festivals concernés. En revanche, MC2, la maison de la culture de Grenoble, ne sait pas si sa subvention sera maintenue, ou diminuée. D'autres commissions seraient prévues d'ici à cet été. ■

RICHARD SCHITTLY